



Succession date procès verbal de dépôt

Par **listbh**, le **06/09/2010** à **18:48**

Bonjour,

Ma soeur a consulté un avocat dans le cadre de la succession de mon père, que nous n'arrivons pas à régler, suite à un testament laissant pour légataire universelle en usufruit sa compagne, alors qu'il y a 3 héritiers réservataires. Nous nous battons depuis plusieurs années pour procéder au partage par quart. Mais sans résultat!

Par contre, cet avocat focalise sur la date du procès-verbal de dépôt, qui pour lui signifie qu'il y a eu peut être un autre testament, puisqu'il est postérieur à la date d'ouverture de la succession.

Merci de m'aider

Par **Domil**, le **06/09/2010** à **19:43**

Vu que la succession ne s'ouvre qu'après le décès de la personne, comment un testament peut avoir été écrit après le décès ????

Par **listbh**, le **06/09/2010** à **19:54**

Merci!

C'est bien ce que je pense! Mais pas écrit, déposé.